



Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 16 mai 2024 à 19h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 15

Conseillers représentés : 4

Date de convocation : 07 mai 2024

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSÉ

Absents excusés avec pouvoir : M. Jacky NOLETTA, pouvoir à M. Eric HOFFSTETTER
Mme Sabine KROMMENACKER, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSÉ
M. Pierre KOCH, pouvoir à M. Patrick SIMON
M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

Objet : Validation de la phase APD du projet de restructuration du corps de ferme, 68 rue Principale

Par délibération du 11 juillet 2022, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de transformation du corps de ferme 68 rue Principale au cabinet NUNC Architectes, avec un forfait de rémunération de 16.16 % pour un coût estimatif prévisionnel des travaux à 2 778 500 € HT. Les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre se montaient alors à 448 900 € HT.

Un Avant-Projet Sommaire (APS) a été remis à la commune le 29 novembre 2022, avant que le projet ne soit arrêté provisoirement, en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie à l'époque. Le projet a été relancé en septembre 2023 après la désignation de la commune comme lauréat départemental 2023 de la Mission BERN du Loto du Patrimoine.

Le cabinet NUNC Architectes a actualisé alors en novembre 2023 le projet au stade APS avancé qui se présentait avec une enveloppe globale de **3 592 852 € HT**, se répartissant comme suit :

- Coût des travaux : 3 101 252 € HT
- Frais de maîtrise d'œuvre : 491 600 € HT

Après quelques demandes de réajustement de la part de la commune après le projet APS, le maître d'œuvre a présenté début mai son Avant-Projet Définitif (APD). Plusieurs ajustements et compléments ont été proposés par rapport à l'APS. Les cheminements extérieurs ont été légèrement retravaillés pour tenir compte plus précisément de la topographie. La bibliothèque a été redessinée et son organisation simplifiée, la partie nord du périscolaire a été réorganisée, des locaux de stockage ont été rajoutés sous le préau à l'est, et les 2 ascenseurs ont été mutualisés.

L'écart entre la phase APS avancé et la phase APD est de **332 152 € HT** au niveau du coût des travaux. Cela s'explique notamment par :

- des surcoûts de reprises en sous-œuvre de toutes les fondations suite au retour du rapport de sol (+ 104 903 € HT),
- l'aménagement de locaux de rangement sous le préau de l'extension (+ 14 016 € HT),
- la réalisation du forage pour les puits de captage (+ 46 K€ HT)
- la création d'un accès à l'étage de la halle pour stockage de matériel léger (+ 28 199 € HT),
- la reconstitution du balcon en façade sud de la dépendance (+ 11 970 € HT)

- la reprise des pièces abimées sur les auvents de façades de la maison (+ 10 600 € HT),
- la réhausse du versant de toiture nord de la dépendance (+ 12 300 € HT)
- le chiffrage des équipements neufs de cuisine, non chiffrés dans la phase APS (+ 46 500 € HT),
- le remplacement de l'enrobé par des pavés dans la cour (+ 6 849 € HT)
- l'installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie et robinets extérieurs (+ 19 800 € HT)
- l'évacuation d'une fosse à purin (+ 6000 € HT)

L'architecte a également chiffré le mobilier pour la bibliothèque et le périscolaire, qui ne figurait pas dans le stade APS avancé. Celui se monte à 124 680 € HT (55 230 € HT pour le périscolaire et 69 450 € HT pour la bibliothèque).

Concernant les frais de maîtrise d'œuvre, le taux de la mission globale (avec missions SSI, OPC et autres) est de 16.32% (au lieu de 16.16%) au marché) pour un montant global d'honoraires de 565 615 € HT (au lieu de 491 600 € HT chiffré au stade APS avancé).

Au stade **APD**, l'enveloppe globale prévisionnelle du projet est de **4 123 699 € HT** et se répartit comme suit :

- Coût des travaux : 3 433 404 € HT
- Coût du mobilier : 124 680 € HT
- Frais de maîtrise d'œuvre : 565 615 € HT

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **DE VALIDER** l'avant-projet définitif pour un montant de **4 123 699 € HT** ;
- **D'ETABLIR** les dossiers et consultations nécessaires à l'obtention du permis de construire et autres autorisations administratives ;
- **D'AUTORISER** le lancement de la consultation des entreprises, après publication d'un avis public d'appel à la concurrence ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter les financements bancaires nécessaires à la réalisation de l'opération.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 17 mai 2024

Publiée ou notifiée le 17 mai 2024

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Richard VOLTZENLOGEL

